



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FLETRISSEMENT BACTERIEN DU HARICOT

Curtobacterium flaccumfaciens pv. flaccumfaciens

Arrêté ministériel du 30 novembre 2024

Flétrissement bactérien du haricot

Curtobacterium flaccumfaciens pv. *flaccumfaciens*
Bactérie vasculaire - Organisme de quarantaine UE- CORBFL



Howard F. Schwartz

Plantes hôtes principales : Fabacées : haricot, pois, soja, fève, fèveverole,...

Symptômes principaux :

- lésions nécrotiques entourées d'un halo jaune doré sur feuilles et tiges (absence de taches huileuses),
- taches imbibées d'eau et zones devenant :
 - vert jaunâtre ou sombres sur gousses jeunes,
 - vert olive sur gousses mûres.

Pour plus d'informations : <https://gd.eppo.int/taxon/CORBFL>

Flétrissement bactérien du haricot

Arrêté ministériel du 30 novembre 2024

relatif à la lutte contre *Curtobacterium flaccumfaciens* pv. *flaccumfaciens* (CORBFL)

Lutte obligatoire sur tout le territoire national

Toute personne est tenue :

- d'assurer une surveillance générale du fonds lui appartenant ou géré par elle,
- de déclarer immédiatement au SRAL, la présence ou la suspicion de symptômes de CORBFL



Goncalves, R.M. and Maringoni,

Flétrissement bactérien du haricot

Etablissement de zones délimitées :

En cas de présence de CORBFL, un arrêté préfectoral détermine une zone délimitée comprenant :

- une zone infestée¹,
- une zone tampon².

La zone délimitée supprimée si absence de détection de CORBFL pendant 24 mois après la dernière confirmation officielle.



©Dr Ebrahim Osdaghi;
University of Tehran; Iran

¹ parcelle cultivée où se situe le végétal infesté par *Curtobacterium flaccumfaciens* pv. *flaccumfaciens*

² rayon de 100 m autour de la zone infestée qui peut être augmenté sur la base d'une analyse de risque

Flétrissement bactérien du haricot

Mesures de lutte :

Destruction immédiate de la parcelle de la zone infestée par :

- broyage et incorporation des débris végétaux
ou
- enfouissement à une profondeur de 15 à 20 cm.



Howard F. Schwartz

Dans un délai de 24 mois à compter de la date de la dernière confirmation officielle dans la zone infestée :

- interdiction de semis ou plantation de Fabacées,
- parcelle maintenue exempte de végétaux de Fabacées,
- élimination de la terre adhérente au matériel agricole par nettoyage à l'eau, à haute pression, avant chaque sortie de la zone infestée, au à défaut avant entrée dans toute autre parcelle.

Flétrissement bactérien du haricot

Mesures de surveillance en zones délimitées :

Surveillance annuelle officielle sous contrôle du SRAL.



OEPP

Dispositions relatives aux semences de Fabacées :

En cas de présence de CORBFL sur un lot de semences, le détenteur du lot est tenu :

- de détruire le lot par incinération sans délai,
- d'informer le SRAL.

Flétrissement bactérien du haricot

Dispositions relatives aux semences de Fabacées :

Cas des parcelles cultivées semées avec des semences contaminées :



OEPP

1. Parcelle cultivée destinée à de la production de végétaux de **consommation**

- Surveillance officielle des parcelles : vérification de l'absence de symptômes

- Dans un délai de 24 mois à compter de la date de semis ou de plantation :

* aucune Fabacée n'est semée ou plantée,

* élimination de la terre adhérente au matériel agricole par un nettoyage à l'eau, à haute pression, avant chaque sortie de la parcelle, au à défaut avant entrée dans toute autre parcelle.

En cas de confirmation de CORBFL sur la culture, les mesures de lutte « classiques » vues précédemment s'appliquent : broyage/enfouissement immédiat,...

2. Parcelle cultivée destinée à la **production de semences** :

- mise en place de la lutte « classique » : broyage avec incorporation/ enfouissement immédiat,...

Flétrissement bactérien du haricot

3 alertes en Pays de la Loire en 2024

1) Lot de semences de haricot trouvé officiellement contaminé (laboratoire NAKT – 28/05/2024) – origine US

Lot de semences consigné => lot stocké en Centre Val de Loire

2) Lot de semences de haricot trouvé officiellement contaminé (laboratoire NAKT – 10/07/2024) – origine US

Lot semé pour une culture de production de semences (récolte 2024)

=> Destruction de la culture (3,29 ha) le 30/08/2024, interdiction de Fabacées/ 24 mois

3) Interception en NL de 2 lots de semences produites en région Pays de la Loire au cours de la campagne 2024 (semences d'origine US)

=> Enquête en cours



Travail réalisé en collaboration avec SEMAE

Des questions ? Des remarques ?

